



AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-427 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2024-421

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 6 mai, le Conseil de ville a adopté le projet suivant :
 - Projet de règlement numéro 2024-427 concernant la modification du règlement de zonage 2024-421
2. Le projet de règlement consiste à :
 - a) Modifier les sanctions prévues à l'article 12.1.2 du règlement de zonage 2024-421 concernant l'abattage d'arbre.
3. Le présent projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de Crabtree.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2024 à la salle du Conseil municipal, 111, 4^e Rue Crabtree, à 18 h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 2024-427 modifiant le règlement de zonage 2024-421.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 111, 4^e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

Mardi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 12 h

Donné à Crabtree, ce 8 mai 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 mai 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 mai 2024.